

Nom de l'école : Ecole PERRINE DUGUE Sainte-Suzanne et Chammes

Adresse de l'école : 1 Route de Montsûrs

Téléphone de l'école : 02 43 01 42 06

Nom du directeur : Marlène Coupé

# Schéma d'organisation

## COVID 19 – Protocole de rentrée

Cette mise à jour du **schéma d'organisation**, réalisée en collaboration avec la MAIRIE de Sainte-Suzanne et Chammes représentée par M Galvane, M Vannier et la directrice de l'école Mme Coupé, s'appuie sur le **protocole sanitaire** (paru le mercredi 26 août 2020).

**Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal**, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles. Il est cependant nécessaire de **préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020**.

Dans cette optique, la **circulaire présentant le plan de continuité pédagogique** (<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>) pose des principes, des recommandations et des conseils, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée scolaire 2020.

Deux hypothèses sont envisagées :

- **Hypothèse 1** : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict (nombre d'élèves accueillis restreint ; non-brassage ; renforcement des mesures d'hygiène...).
- **Hypothèse 2** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

Il sera communiqué à l'ensemble des usagers (enseignants, personnels municipaux, personnels EN, parents...) par voie numérique le vendredi 28 août et par affichage à compter du **lundi 31 août**.

# PROTOCOLE ORDINAIRE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES

Pour cette rentrée, le protocole sanitaire est assoupli (les changements opérés sont mis en valeur par la couleur orange) en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants. **L'école accueillera donc tous les élèves inscrits (de la PS au CM2), à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre**, selon les modalités d'organisation suivantes.

<b>Accueil périscolaire / Garderie</b>	<p><b>Lieu : à la garderie comme avant</b>  <i>Insister sur le respect des gestes barrières et la nécessité de regrouper les élèves dès leur arrivée par groupe pour limiter le brassage.</i></p>
<b>Accueil sur les temps scolaires (entrées et sorties)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ou plusieurs adultes de l'école seront présents à l'entrée pour accueillir et guider les élèves. Ils seront accueillis <b>(accueil sur la cour pour les CP-CE2 et porte principale d'entrée dans l'école : puis accueil côté maternelle pour la classe maternelle)</b>.</li> <li>- <b>Les familles, accompagnateurs et intervenants extérieurs peuvent entrer dans l'établissement, en portant un masque grand public et après désinfection des mains.</b> Dans le cas contraire, ils ne pourront pas accéder aux bâtiments.</li> </ul>
<b>Déroulement de la journée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dans les espaces clos (salles de classe, cantine, garderie, bibliothèque...), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.</b> Néanmoins les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.</li> <li>- <b>La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.</b> En fonction de leur taille les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.</li> <li>- En classe, l'élève utilisera son matériel personnel ou le matériel collectif propre à la classe (le matériel ne pourra pas être échangé entre les différentes classes). Il aura dans son cartable des mouchoirs jetables et une petite bouteille d'eau (étiqueté à son nom).</li> <li>- Tout enfant présentant des symptômes (fièvre 38° ou plus, toux...) sera isolé et doté d'un masque pédiatrique. Ses parents seront contactés et devront venir le récupérer.</li> <li>- Pendant les récréations (organisées par classe) et en EPS : <b>la distanciation physique ne s'applique plus dans les espaces extérieurs.</b> Les jeux de ballons sont permis (un/des ballons attribué(s) par classe). L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs sont permis.</li> </ul>

## Informations relatives au protocole de nettoyage et de désinfection des locaux ; application des consignes sanitaires.

<b>Information, formation aux gestes barrières, port du masque.</b>	
<b>Les enseignantes et le personnel de l'école</b>	<b>Les enfants</b>
<p><i>Les enseignants ont été informés sur les gestes barrières, les règles de distanciation physique et le port du masque qui demeure obligatoire si la distanciation physique d'un mètre n'est pas garantie.</i></p>	<p>Avant le retour à l'école, les parents auront sensibilisé leurs enfants aux gestes barrières.            Le jour de la rentrée, les élèves auront une information pratique (assurée par les enseignantes) sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.</p>
<p><b>Le port du masque demeure obligatoire même si la distanciation physique d'un mètre est garantie.</b>  <i>Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.</i></p>	<p>→ En maternelle, le port du masque est à proscrire.            → En élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé (rapport bénéfices/risques négatif) mais les élèves peuvent porter un masque si les parents le souhaitent.</p> <p>Les masques pour les enfants sont fournis par les parents qui seront responsables du bon usage de celui-ci, sauf pour les élèves relevant de pathologies particulières.</p>

## Lavage des mains

*Il pourra se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.*

Comment se laver les mains ?	Quand se laver les mains ?
<ul style="list-style-type: none"><li>- A l'eau et au savon.</li><li>- Au moins 30 sec.</li><li>- Serviettes à usage unique ou sécher à air libre.</li><li>- Solution hydro alcoolique (sous contrôle d'un adulte en l'absence de point d'eau).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A l'arrivée et au départ de l'école</li><li>- Avant le repas</li><li>- Après le passage aux toilettes</li></ul>

## Entretien des locaux

<b>Ventilation</b>	Les classes doivent être aérées au moins 15 min avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment de déjeuner et le soir ( <i>au minimum toutes les 3 heures</i> ). <i>En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.</i>
<b>Nettoyage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.</li><li>- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.</li><li>- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.</li></ul>
<b>Gestion du matériel</b>	- Le directeur ou un personnel municipal référent contrôlera régulièrement les stocks de savons ; gels hydro alcooliques ; serviettes jetables ; masques... pour en assurer le réapprovisionnement auprès de l'autorité compétente.

# CONTRAT MORAL\* DES FAMILLES POUR LA RENTRÉE 2020/2021 (rôle des parents)

Selon le **Décret n° 2014-1376 du 18 novembre 2014 relatif à la prévention de l'absentéisme scolaire**, les parents qui ne respecteraient pas leurs obligations légales s'exposent à un rappel à la loi par le DASEN, puis une contravention de 4ème classe, après la remontée à l'Inspecteur de l'Education Nationale de l'absentéisme constaté par le directeur.

Votre rôle de parents est essentiel, pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité de tous, **vous devez vous engager à :**

- Porter un masque et se désinfecter les mains avant l'entrée dans l'enceinte scolaire.
- Ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille.
- Prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (supérieure 38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- Venir chercher votre enfant en cas d'apparition de symptômes, à l'école.
- À la maison, veiller à l'application des gestes barrières.
- Vêtir les enfants avec des tenues simples permettant de limiter les contacts (privilégier les chaussures à scratch, éviter les fermetures éclair...).
- Mettre dans le cartable des mouchoirs jetables et une petite bouteille d'eau (étiquetés).
- Fournir une trousse complète avec le matériel individuel, au nom de l'enfant.
- Rester joignable sur l'ensemble des temps scolaires aux numéros suivants (ordre de priorité) :  
N° 1: .....; N°2: .....  
N° 3: .....; N°4: .....

Signature(s) du ou des parent(s) :